

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-15/2022**

Date de convocation : 11 mars 2022

Date d'affichage : 11 mars 2022

Objet : Solidarité Ukraine : versement d'une subvention en soutien du peuple ukrainien dans le cadre du conflit armé avec la Russie

L'an deux mil vingt-deux et le quinze mars à 21 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI.

Absents : Sébastien RUAZ

Procuration : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en raison du conflit armé en Ukraine suite à l'invasion de la Russie, il est de notre devoir de soutenir le peuple ukrainien dans cette épreuve,

Considérant que les dons matériels semblent être actuellement suffisants,

Le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € dans un premier temps à la protection civile (partenaire de l'AMD) pour venir en aide à l'Ukraine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention à destination de l'aide humanitaire à apporter en Ukraine en raison du conflit armé avec la Russie.

FIXE le montant de la subvention attribuée à la protection civile au bénéfice de l'Ukraine à la somme de 250 €.

DIT que les crédits suffisants seront inscrits sur le budget 2022

AUTORISE le Maire à verser la subvention adoptée et à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 16 mars 2022

Le Maire

Pierre COLOMB

